

RÈGLEMENT DU PARRAINAGE IMSITU



PRÉAMBULE :

Le Cabinet IMSITU organise une opération de parrainage destinée à récompenser toute personne lui ayant fourni les coordonnées d'entreprises ou de particuliers susceptibles d'être intéressés par les services du Cabinet. Chaque affaire conclue avec un filleul permettra à son parrain de recevoir un cadeau et de participer au tirage au sort annuel. Chaque nouveau parrainage donne droit à un nouveau cadeau et à une chance supplémentaire lors du tirage au sort.

ARTICLE 1 : Durée de l'opération

Cette opération a lieu, chaque année, du 1er septembre au 31 août, et pour la première fois du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

ARTICLE 2 : Modalités de participation

Pour participer, le parrain doit remplir sur le site imsitu-parrainage.fr un formulaire de participation indiquant ses coordonnées et celles de son Filleul.

ARTICLE 3 : Choix des cadeaux

Le parrain choisit son cadeau, offert par le Cabinet imSitu, parmi la liste présentée sur le site dédié à l'opération. Chaque Parrain peut cumuler plusieurs parrainages et ainsi choisir un cadeau plus attrayant.

ARTICLE 4 : Tirage au sort du voyage

Le tirage au sort du voyage annuel sera effectué la première quinzaine du mois de novembre de chaque année. L'heureux gagnant du voyage sera avisé directement par téléphone par le Cabinet imSitu, dès le lendemain du tirage au sort. Le voyage offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit sauf accord exclusif du Cabinet imSitu.

ARTICLE 5 : Règlement de l'opération

Le règlement de l'opération est disponible sur le site internet ou sur simple demande auprès du Cabinet imSitu. Les contestations ne seront recevables que dans le délai d'un mois après tirage au sort. Passée cette date, aucune contestation ne sera recevable. Toute contestation devra être formulée de façon écrite et motivée.

ARTICLE 6 : Acceptation du règlement

La participation à l'opération vaut acceptation de toutes les clauses du présent règlement. Le non respect du règlement peut entraîner sur décision du Cabinet imSitu l'exclusion du parrain. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Le Cabinet imSitu se réserve le droit d'écarter, de modifier ou d'annuler l'opération si il estime que les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure. Cette décision, publiée sur le site, ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité.

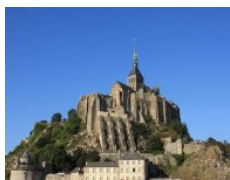
ARTICLE 7 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier au siège social à l'adresse Cabinet imSitu - Parc Gouraud – 8, allée de l'Innovation – 02200 SOISSONS.

ARTICLE 8 : Modification du règlement

Les organisateurs se réservent la possibilité de :

- Proposer aux gagnants un autre lot représentant une valeur similaire dans un délai raisonnable.
- Modifier le présent règlement en informant les participants.
- Mettre un terme à l'opération sans indemnisation des participants.
- Reporter l'opération à une date ultérieure.



PARTICIPER à notre PROGRAMME DE PARRAINAGE. C'est très simple :

règlement complet disponible sur notre site internet : www.imsitu-parrainage.fr

1

Transmettez-nous les coordonnées de votre filleul sur notre site internet, ou par téléphone

2

Nous prenons contact avec votre filleul de votre part

3

Dès que votre filleul fait partie de nos clients satisfaits, vous recevez votre Code-Cadeau

4

Connectez-vous à notre site internet et grâce au code choisissez votre cadeau parmi plus de 750 propositions

5

Recevez votre cadeau et vivez un moment d'exception

6

Vous participez au tirage annuel du séjour au soleil



imSitu
l'immobilier de l'entreprise

Secteur OISE

5 ave du Général de Gaulle
60300- SENLIS

Secteur AISNE

Parc Gouraud
8 allée de l'innovation
02200 - SOISSONS

**Secteur
CHAMPAGNE ARDENNES**

Parc Farman
8 bis rue Gabriel Voisin
51100 - REIMS

Siège social :
Parc Gouraud
8 allée de l'innovation
02200 - SOISSONS

Tél : 03 23 53 9000
Fax : 03 59 11 01 57
Mail : imsitu@orange.fr

06 98 34 90 00
www.imsitu.fr